

## FEUILLET D'INFORMATION SUR LES PRIMES

Les établissements d'enseignement participant au régime d'assurance collective des étudiants étrangers, représentés par le Centre collégial des services regroupés (CCSR)

**Police n° N004**

BARÈME DES PRIMES PAR ADHÉRENT EN VIGUEUR À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2019

PÉRIODES COUVERTES	PRIME PAYABLE
Sessions automne, hiver et été	684 \$
Sessions hiver et été	399 \$
Session été	171 \$
Session automne	285 \$
Formation particulière ou professionnelle - Prime mensuelle	57 \$

**Note : Ces primes comprennent la taxe de vente provinciale de 9 %.**